FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 05.11.2010

Version 8.9

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PEPSINE

Numéro d'Enregistrement

REACH

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la sub stance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Recherche et analyse biochimique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LABODIFF - 10 Rue du Luxembourg - 69 330 MEYZIEU

1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H335

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1, H334

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Xi: R36/37/38

R42

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P304 + P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

No.-Index 647-008-00-6

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole(s)	Xn	Nocif
Phrase(s) R	36/37/38-42	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Phrase(s) S	22-24-26-36/37	Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
NoCE	232-629-3	Étiquetage CE
Ftiguetage réduit (<125 ml)		

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Symbole(s) Xn Nocif

Phrase(s) R 42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrase(s) S 22 Ne pas respirer les poussières.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique Préparation d'enzymes.

 No.-CAS
 9001-75-6

 No.-Index
 647-008-00-6

 No.-CE
 232-629-3

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants, Toux, Insuffisance respiratoire

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre sèche

Movens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des matières combustibles

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

Autres informations

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7.2 et 10.5).

Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bien fermé. A l'abri de l'humidité.

Conserver de +2° à +8°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité

Protection des mains

contact total:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant: 0,11 mm Temps de pénétration: > 480 min

contact par éclaboussures:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant: 0,11 mm
Temps de pénétration: > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection:

vêtements de protection

Protection respiratoire

nécessaire en cas de formation de poussières.

Type de Filtre recommandé: Filtre P 3

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas jeter les résidus à l'égout.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme poudre

Couleur beige

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH 4,0 - 5,0

à 10 g/l 20 °C

Point de fusion Pas d'information disponible.

Point d'ébullition Pas d'information disponible.

Point d'éclair Pas d'information disponible.

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, inférieure Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Limite d'explosivité, supérieure Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

Densité de vapeur relative Pas d'information disponible.

Densité relative Pas d'information disponible.

Hydrosolubilité env.10 g/l

à 20 °C

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pas d'information disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

dénaturation

> 50 °C

Pas d'information disponible. Viscosité, dynamique

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

9.2 Autres données

Masse volumique apparente 380 - 420 kg/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Valable généralement pour les matières et les préparations organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec :

oxydants forts

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune information disponible

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire

Irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Autres informations

Autres informations

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les bactéries

CE₀

Espèce: Bactérie Dose: > 2.000 mg/l Durée d'exposition: 7 d

(bibliographie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité c himique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative a ux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vi gueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés c omme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux 96/82/EC

dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Classées)

(RFA)

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la

jeunesse au travail.

Législation nationale

Classe de stockage VCI

10 - 13 Autres liquides ou matières solides

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit .

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.